

COUR CONSTITUTIONNELLE

REPUBLIQUE GABONAISE

Union – Travail – Justice

REPERTOIRE N° 034/GCC

DU 1er JUILLET 2016

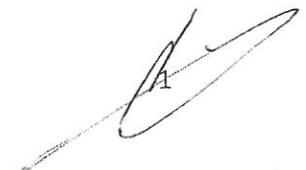
**DECISION N°034/CC DU 1er JUILLET 2016 PORTANT
PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS
PARTIELLES D'UN SENATEUR ET DE TREIZE DEPUTES A
L'ASSEMBLEE NATIONALE DU 18 JUIN 2016**

AU NOM DU PEUPLE GABONAIS

LA COUR CONSTITUTIONNELLE,

Vu la lettre n°001616/CENAP/cab-P-P, enregistrée au Greffe de la Cour le 21 juin 2016, sous le n°025/GCC, par laquelle le Président de la Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente a transmis à la Cour Constitutionnelle les résultats des élections partielles d'un sénateur et de treize députés à l'Assemblée Nationale du 18 juin 2016, aux fins de proclamation ;

Vu la Constitution ;



Vu la Loi Organique n°9/91 du 26 septembre 1991 sur la Cour Constitutionnelle, modifiée par la Loi Organique n°009/2011 du 25 septembre 2011 ;

Vu le Règlement de Procédure de la Cour Constitutionnelle n° 035/CC du 10 novembre 2006 ;

Vu la loi organique n°11/96 du 15 avril 1996 relative à l'élection des députés à l'Assemblée Nationale, modifiée par la loi organique n°8/2006 du 20 septembre 2006 ;

Vu la loi organique n°08/96 du 15 avril 1996 relative à l'élection des Sénateurs, modifiée par la loi organique n°40/2007 du 11 janvier 2008 ;

Vu la loi organique n°21/96 du 15 avril 1996 portant fixation et répartition des sièges de Sénateurs, modifiée par l'ordonnance n°00021/2007 du 21 août 2007 ;

Vu la loi organique n°22/96 du 15 avril 1996 portant fixation et répartition des sièges de députés par province, département et commune ;

Vu la loi n°7/96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections politiques, modifiée par la loi n°007/2013 du 22 juillet 2013 ;

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script. The signature is located in the bottom right corner of the page. A small number '2' is written below the signature.

Vu la loi n°17/96 du 15 avril 1996 portant dispositions spéciales relatives à l'élection de députés à l'Assemblée Nationale, modifiée par la loi n°13/2004 du 06 janvier 2005 ;

Vu la loi n°18/96 du 15 avril 1996 portant dispositions spéciales relatives à l'élection des Sénateurs, modifiée par la loi n°15/2004 du 6 janvier 2005 ;

Vu le décret n°0256/PR/MIDSHP du 2 mai 2016 portant nomination des membres des bureaux des commissions électorales locales pour l'organisation des élections partielles d'un sénateur au Sénat et de députés à l'Assemblée Nationale de l'année 2016 ;

Vu le décret n°0254/PR/MIDSHP du 2 mai 2016 fixant la date limite de dépôt des déclarations de candidature aux élections partielles d'un sénateur et de députés à l'Assemblée Nationale de l'année 2016 ;

Vu le décret n°0255/PR/MIDSHP du 2 mai 2016 portant ouverture des campagnes électorales et convocation du collège électoral pour les élections partielles d'un sénateur au Sénat et de députés à l'Assemblée Nationale de l'année 2016 ;

Vu le décret n°.398/PR/MISPID du 10 mai 2002 fixant les modalités de convoyage, d'affichage et de consultation des procès-verbaux des opérations électorales ;

Vu l'arrêté n°3594/PM du 15 décembre 2011 instituant un code de bonne conduite en période électorale ;

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to be the initials 'N.' followed by a large, sweeping flourish.

Vu la décision n°043/CC du 11 février 2011 portant proclamation des résultats de l'élection des députés à l'Assemblée Nationale du 17 décembre 2011 ;

Vu la décision n°006/CC du 11 février 2015 portant proclamation des résultats de l'élection des sénateurs du 13 décembre 2014 ;

Vu la décision n°005/CC du 16 mars 2016 relative à la requête du Président du Sénat tendant à la constatation de la vacance du poste de deuxième Vice-président du Sénat ;

Vu la décision n°006/CC du 25 mars 2016 relative à la requête présentée par le Président de l'Assemblée Nationale, tendant à la constatation de la vacance du premier siège de député du quatrième Arrondissement de la Commune de LIBREVILLE, province de l'ESTUAIRE ;

Vu la décision n°007/CC du 25 mars 2016 relative à la requête présentée par le Président de l'Assemblée Nationale, tendant à la constatation de la vacance du premier siège de député du Département de la NOYA, province de l'ESTUAIRE ;

Vu la décision n°008/CC du 25 mars 2016 relative à la requête présentée par le Président de l'Assemblée Nationale, tendant à la constatation de la vacance du siège unique de député du Département de MONGO, province de la NYANGA ;

Vu la décision n°009/CC du 21 avril 2016 relative à la requête présentée par le Président de l'Assemblée Nationale, tendant à la constatation de la vacance du premier siège de

4



député du Département de l'OGOULOU, province de la NGOUNIE ;

Vu la décision n°010/CC du 21 avril 2016 relative à la requête présentée par le Président de l'Assemblée Nationale, tendant à la constatation de la vacance du troisième siège de député du Département du NTEM, province du WOLEU-NTEM ;

Vu la décision n°011/CC du 21 avril 2016 relative à la requête présentée par le Président de l'Assemblée Nationale, tendant à la constatation de la vacance du siège unique de député du Département de la LOUETSI-BIBAKA, Province de la NGOUNIE ;

Vu la décision n°012/CC du 21 avril 2016 relative à la requête présentée par le Président de l'Assemblée Nationale, tendant à la constatation de la vacance du premier siège de député du troisième Arrondissement de la Commune de LIBREVILLE, Province de l'ESTUAIRE ;

Vu la décision n°013/CC du 21 avril 2016 relative à la requête présentée par le Président de l'Assemblée Nationale, tendant à la constatation de la vacance du troisième siège de député du Département de MOUGOUTSI, Province de la NYANGA ;

Vu la décision n°014/CC du 21 avril 2016 relative à la requête présentée par le Président de l'Assemblée Nationale, tendant à la constatation de la vacance du premier siège de député du Département d'ETIMBOUE, Province l'OGOOUE-MARITIME ;

Vu la décision n°015/CC du 21 avril 2016 relative à la requête présentée par le Président de l'Assemblée Nationale, tendant à la constatation de la vacance du premier siège de député du Département de la LOLO-BOUENGUIDI, Province de l'OGOOUE-LOLO ;

Vu la décision n°016/CC du 21 avril 2016 relative à la requête présentée par le Président de l'Assemblée Nationale, tendant à la constatation de la vacance du premier siège de député du Département de la ZADIE, Province de l'OGOOUE-IVINDO ;

Vu la décision n°017/CC du 21 avril 2016 relative à la requête présentée par le Président de l'Assemblée Nationale, tendant à la constatation de la vacance du premier siège de député du Département du HAUT-COMO, Province du WOLEU-NTEM ;

Vu la décision n°018/CC du 21 avril 2016 relative à la requête présentée par le Président de l'Assemblée Nationale, tendant à la constatation de la vacance du deuxième siège de député du Département du WOLEU, Province du WOLEU-NTEM;

Vu les procès-verbaux transmis à la Cour Constitutionnelle par le Président de la Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente ainsi que les pièces y annexées ;

6 

Le Rapporteur ayant été entendu

1. Considérant que par lettre susvisée, le Président de la Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente a transmis à la Cour Constitutionnelle les résultats des élections partielles d'un sénateur et de treize députés à l'Assemblée Nationale du 18 juin 2016, aux fins de proclamation ;

2. Considérant que le dossier soumis à l'examen de la Cour comprenait, outre les rapports de ses Délégués et ceux des commissions électorales, les procès-verbaux des bureaux de vote, ceux des commissions électorales locales ainsi que le procès-verbal de centralisation des résultats établi par la Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente ;

3. Considérant qu'après avoir opéré diverses rectifications d'erreurs matérielles, procédé aux corrections et redressements jugés nécessaires et délibéré conformément à la loi, la Cour Constitutionnelle proclame les résultats ci-dessous :

PROCLAME :

Article premier : Les élections partielles d'un sénateur et de treize députés à l'Assemblée Nationale du 18 juin 2016, dans les circonscriptions électorales ci-dessous, ont donné les résultats suivants :

7 

En ce qui concerne l'élection partielle d'un sénateur

PROVINCE DE L'OGOOUE-IVINDO

Commune de MAKOKOU Premier Arrondissement

Inscrits	15
Votants	15
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	15
Taux de participation	100%

A obtenu :

Identité	Parti	Voix obtenues	pourcentage
ZOBAKA Brigitte	PDG	15	100%

Est élue

Identité	Parti	Voix obtenues	pourcentage
ZOBAKA Brigitte	PDG	15	100%

8 

**En ce qui concerne l'élection partielle de treize députés
à l'Assemblée Nationale**

PROVINCE DE L'ESTUAIRE

**Commune de LIBREVILLE Troisième Arrondissement
Premier siège**

Inscrits	19024
Votants	5034
Bulletins blancs ou nuls	433
Suffrages exprimés	4601
Taux de participation	26,46%

Ont obtenu

Identité	Parti	Voix obtenues	pourcentage
NZONDO Eloi	CLR/PDG	4342	94,37%
LOUMOUKALA Arnaud Patherine	7MP	259	5,63%

Est élu

Identité	Parti	Voix obtenues	pourcentage
NZONDO Eloi	CLR/PDG	4342	94,37%



PROVINCE DE L'ESTUAIRE

Commune de LIBREVILLE Quatrième Arrondissement Premier siège

Inscrits	12397
Votants	1700
Bulletins blancs ou nuls	172
Suffrages exprimés	1528
Taux de participation	13,71%

A obtenu

Identité	Parti	Voix obtenues	pourcentage
MANGOLA AZANGO Pascal	PDG/CLR	1528	100%

Est élu

Identité	Parti	Voix obtenues	pourcentage
MANGOLA AZANGO Pascal	PDG/CLR	1528	100%

PROVINCE DE L'ESTUAIRE

Département de la NOYA (COCOBEACH)

Commune de COCOBEACH et Canton-Noya premier siège

Inscrits	1341
Votants	775
Bulletins blancs ou nuls	27
Suffrages exprimés	748
Taux de participation	57,79%

A obtenu

Identité	Parti	Voix obtenues	pourcentage
ANGOUE-MBA Fidèle	PDG	748	100%

Est élu

Identité	Parti	Voix obtenues	pourcentage
ANGOUE-MBA Fidèle	PDG	748	100%

PROVINCE DE LA NGOUNIE

Département de l'Ogoulou (MIMONGO)

COMMUNE de MIMONGO et Cantons Haut-Ogoulou, Haute Dikobi Premier siège

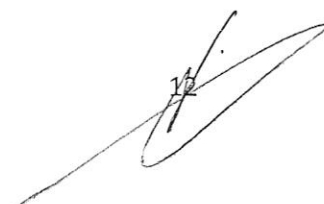
Inscrits	3209
Votants	1614
Bulletins blancs ou nuls	111
Suffrages exprimés	1503
Taux de participation	50,30%

Ont obtenu

Identité	Parti	Voix obtenues	pourcentage
MABENDE Jean René	UPNR	37	2,46%
MOUKAMBI Jean Pierre	URDP	306	20,36%
KOMBI Jean Bernard	PDG	1160	77,18%

Est élu

Identité	Parti	Voix obtenues	pourcentage
KOMBI Jean Bernard	PDG	1160	77,18%



PROVINCE DE LA NGOUNIE

Département de Louetsi-Bibaka (MALINGA)

Siège unique

Inscrits	2561
Votants	1234
Bulletins blancs ou nuls	175
Suffrages exprimés	1059
Taux de participation	100%

A obtenu

Identité	Parti	Voix obtenues	pourcentage
KEBA MOUKOUMI Anasthase	PDG	1059	100%

Est élu

Identité	Parti	Voix obtenues	pourcentage
KEBA MOUKOUMI Anasthase	PDG	1059	100%



PROVINCE DE LA NYANGA

Département de Mougoutsi (TCHIBANGA)

Commune de TCHIBANGA et Canton Doughegny Premier siège

Inscrits	9204
Votants	3088
Bulletins blancs ou nuls	377
Suffrages exprimés	2711
Taux de participation	33,55%

Ont obtenu

Identité	Parti	Voix obtenues	pourcentage
BOUSSAMBA Chrisanthe	PGCI	760	28,03%
NZIGOU NZAMBA Louis	MORENA	52	1,92%
NDOMBI MOUSSAVOU Eliane ép. BOUCALT	PDG	1134	41,83%
MANFOUMBI Rodrigues	PSD	213	7,86%
MOUANDA MOUSSOTSI Barthélémy	INDEPENDANT	553	20,40%

Est élue

Identité	Parti	Voix obtenues	Pourcentage
NDOMBI MOUSSAVOU Eliane ép. BOUCALT	PDG	1134	41,83%

PROVINCE DE LA NYANGA

Département de Mongo (MOULENGUI BINZA)

Siège unique

Inscrits	1736
Votants	976
Bulletins blancs ou nuls	69
Suffrages exprimés	907
Taux de participation	56,22%

Ont obtenu

Identité	Parti	Voix obtenues	pourcentage
KINGA Yves Landry	ARENA	501	55,24%
OMANDA Emma Darnaud	PDG	406	44,76%

Est élu

Identité	Parti	Voix obtenues	pourcentage
KINGA Yves Landry	ARENA	501	55,24%



PROVINCE DE L'OGOUE-IVINDO

Département de la Zadié (MEKAMBO) Cantons Bengoué et Sassa-Mongo Premier siège

Inscrits	2003
Votants	1196
Bulletins blancs ou nuls	53
Suffrages exprimés	1143
Taux de participation	59,71%

Ont obtenu

Identité	Parti	Voix obtenues	pourcentage
KOMBILA Thierry	UNAF	101	8,84%
MOANDOMA SINAN Dong Arnaud	UPNR	306	26,77%
EDJEBADI Marie-Nadège	7MP	204	17,85%
MAMBOULA Simplicie Désiré	PDG	522	45,67%

Est élu

Identité	Parti	Voix obtenues	pourcentage
MAMBOULA Simplicie Désiré	PDG	522	45,67%

PROVINCE DE L'OGOUE-LOLO

Département de la Lolo-Bouenguidi (KOULA-MOUTOU)

Canton Lolo Wagna Premier siège

Inscrits	2291
Votants	1528
Bulletins blancs ou nuls	57
Suffrages exprimés	1471
Taux de participation	66,70%

Ont obtenu

Identité	Parti	Voix obtenues	pourcentage
NGUEMBE- DIYEMBOU Hervé Patrick	PDG	401	27,26%
DIBA-NGANGA NDONGO Hermann	INDEPENDANT	1023	69,54%
MOMBA Thomas	MORENA	14	0,95%
YONI TSANGO Etienne	INDEPENDANT	33	2,24%

Est élu

Identité	Parti	Voix obtenues	pourcentage
DIBA-NGANGA NDONGO Hermann	INDEPENDANT	1023	69,54%



PROVINCE L'OGOUE-MARITIME

Département d'Etimboué (OMBOUE) Canton Rembo-Komi Troisième siège

Inscrits	1301
Votants	834
Bulletins blancs ou nuls	61
Suffrages exprimés	773
Taux de participation	64,10%

Ont obtenu

Identité	Parti	Voix obtenues	pourcentage
MAMBANA	PDS	53	6,86%
MOUSSAVOU Anicet	INDEPENDANT	0	0%
DITOMBIS Angéline	UPNR	461	59,64%
MOUNDANGA Patrick	PDG	259	33,51%

Est élue

Identité	Parti	Voix obtenues	pourcentage
DITOMBIS Angéline	UPNR	461	59,64%



PROVINCE DU WOLEU-NTEM

Département du Woleu (OYEM) Canton Ellelem Deuxième siège

Inscrits	1587
Votants	882
Bulletins blancs ou nuls	29
Suffrages exprimés	853
Taux de participation	55,58%

Ont obtenu

Identité	Parti	Voix obtenues	pourcentage
MINTSAH Fleury	MORENA	408	47,83%
MENGUE MEYE	PDG	445	52,17%

Est élu

Identité	Parti	Voix obtenues	pourcentage
MENGUE MEYE	PDG	445	52,17%

19



PROVINCE DU WOLEU-NTEM

Département du Ntem (BITAM) Cantons koum Kess et Mboa'a Troisième siège

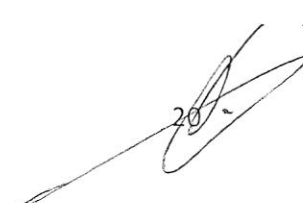
Inscrits	3646
Votants	2006
Bulletins blancs ou nuls	58
Suffrages exprimés	1948
Taux de participation	55,02%

Ont obtenu

Identité	Parti	Voix obtenues	pourcentage
OKOMO ABESSOLO Denise	PDG	586	30,08%
NFONO EDOU Gertrude	INDEPENDANT	1337	68,63%
NGUEMA NDONG Aristide Sherry Patrick	MORENA	25	1,28%

Est élue

Identité	Parti	Voix obtenues	pourcentage
NFONO EDOU Gertrude	INDEPENDANT	1337	68,63%



PROVINCE DU WOLEU-NTEM

Département du Haut-Como (MEDOUNEU)

Commune de MEDOUNEU et Canton Mvô-Abanga Premier siège

Inscrits	1960
Votants	946
Bulletins blancs ou nuls	34
Suffrages exprimés	912
Taux de participation	48,27%

Ont obtenu

Identité	Parti	Voix obtenues	pourcentage
OBAME NGUEMA Firmin	INDEPENDANT	390	42,76%
BEKALE NZE Jean Sylvain	PDG	522	57,24%

Est élu

Identité	Parti	Voix obtenues	pourcentage
BEKALE NZE Jean Sylvain	PDG	522	57,24%



Article 2: La présente proclamation sera notifiée au Président de la République, au Premier Ministre, au Président du Sénat, au Président de l'Assemblée Nationale, communiquée au Ministre chargé de l'Intérieur, au Président de la Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente et publiée au Journal Officiel de la République Gabonaise ou dans un journal d'annonces légales.

Ainsi délibéré et décidé par la Cour Constitutionnelle en sa séance du premier juillet deux mil seize, où siégeaient :

Monsieur Hervé MOUTSINGA, Président de séance ;

Monsieur Hervé MOUTSINGA,

Madame Louise ANGUE,

M. Christian BAPTISTE QUENTIN ROGOMBE,

Madame MENVOLA ME NZE ép. ADJEMBIMANDE,

M. François de Paul ADIWA-ANTONY,

M. Christian BIGNOUMBA FERNANDES,

M. Jacques LEBAMA,

Madame Afriquta Dolorès AGONDJO ép. BANYENA,

Membres, assistés de Maître **Jean-Laurent TSINGA**, Greffier en Chef.

Et ont signé, le Président de séance et le Greffier en Chef.

